02 11 2010 - 09·34 Uhr

## Promouvoir l'intégration et lutter contre la pauvreté

## Zurich (ots) -

Pour les villes, lutter efficacement contre la pauvreté exige davantage d'intégration, de coordination et de prévention. La Confédération doit assumer la responsabilité générale de la lutte contre la pauvreté.

Les villes financent une part déterminante de la sécurité sociale en Suisse via l'aide sociale. Elles disposent en même temps d'une grande expérience des problèmes sociaux et des mesures de politique sociale. Les villes font volontiers valoir cette compétence dans la discussion sur la stratégie de la Confédération en matière de lutte contre la pauvreté. L'Initiative des villes: Politique sociale estime que lutter contre la pauvreté nécessite en premier lieu une politique sociale conçue pour durer, impliquant notamment des efforts d'intégration plus globaux, une meilleure coordination et une prévention efficace.

- 1) Dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, la Confédération met l'accent sur l'optimisation des mesures d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail. Pourtant, aussi loin qu'on puisse prévoir, le marché du travail ne pourra pas absorber tous les demandeurs d'emploi. Bien des gens n'ont aucune chance sur le marché du travail actuel, et cette problématique doit faire l'objet d'un débat au niveau politique. Toutes les personnes touchées par la pauvreté doivent pouvoir participer à la vie sociétale, ce qui implique, selon les villes, non seulement de viser l'insertion sur le marché du travail mais aussi de promouvoir à égalité des mesures d'intégration sociale. Il convient en outre de solliciter les employeurs, via des incitations et des directives, afin qu'ils engagent aussi des personnes à plus faible capacité de travail.
- 2) Le système de la sécurité sociale en Suisse est fortement segmenté pour des raisons historiques. Plusieurs assurances sociales et les trois niveaux étatiques fédéral, cantonal et communal fournissent des prestations différentes qui sont peu coordonnées entre elles. Il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble. En lieu et place des corrections apportées ces dernières années au seul motif financier, il faut d'abord définir les objectifs de la politique sociale en partant des risques de pauvreté. Après quoi on pourra débattre du financement. Dans ce processus, la Confédération doit assumer la direction générale et mieux coordonner le système en associant également les villes.
- 3) Lutter contre la pauvreté dans une optique durable implique une prévention efficace. La question sociale doit être élargie et intégrer notamment les domaines de la santé et de la formation. Les villes font déjà beaucoup, par exemple dans l'éducation de la petite enfance pour éviter que la pauvreté ne se lègue de génération en génération et dans l'accueil extrafamilial des enfants afin de faciliter la conciliation entre famille et travail.

## Seule l'union permettra des progrès

L'Initiative des villes: Politique sociale invite la Confédération à assumer la responsabilité générale de la lutte contre la pauvreté, en collaboration partenariale avec les villes, les communes et les cantons de même qu'avec les organisations spécialisées. C'est le seul moyen de faire progresser la lutte contre la pauvreté. Voilà la position que feront valoir les villes dans la discussion sur la stratégie de la Confédération en matière de lutte contre la pauvreté lors de la Conférence nationale sur la pauvreté du 9 novembre 2010.

L'Initiative des villes: Politique sociale défend les intérêts de quelque 50 villes suisses de toutes les régions linguistiques dans le domaine de la politique sociale. Elle est une section de l'Union des villes suisses.

La position politique complète se trouve sur www.staedteinitiative.ch > Actuel.

## Contact:

Jean Christophe Bourquin, conseiller municipal Vice-président de l'Initiative des villes: Politique sociale Mobile: +41/79/898'86'34 (12-14h)

Martin Waser, conseiller municipal Président de l'Initiative des villes: Politique sociale

Tel.: +41/44/412'60'12 (14-15h)

Diese Meldung kann unter <a href="https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003533/100613234">https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003533/100613234</a> abgerufen werden.